PETITES ANNONCES

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames enfants. 23 oct.—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1y

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE Française récemment arrivée de Paris, où elle a travaillé dans les meilleures maisons, demande place dans un atelier de spécialité de robes d'enfants et garniture de corsages. Ecrire à Mademoiselle Etienne, 70 rue Toulouse. 12—oct 1f

DEMANDES.

MME GODIN-M. demande des ouvrières et des apprenties. 44 Bourbon.
12 nov—1f

ON demande—Cinq Dames expérimentées pour la vente. S'adresser de suite, S Kuhn & Son, 131 rue Canal. 22oct—

A VENDRE.

A VENDRE—A Rayne paroisse Acadie 5 ou 10 acres de terre. S'adresser à Pros per Tapier, 25 Toulouse, Nouvelle-Orléans. 12 nov—1f

CAFE au lait à vendre au Marché Dryades, qui a un débit de 25 gallons de lait par jour. Pour les informations s'adresser à Jacob Schwob. 10 nov—3f

A VENDRE—Un chaff wagon presque neuf. S'adresser G. A. Lanaux, 15 rue Conti. 7nov—7f

A LOUER.

A LOUER—Cottage No 311 rue Dumaine, entre Remus et Desbigny, ayant 7 chambres. Dapniger & Stern, 59 Carondelet. 10 nov—7f

A LOUER — Trois spendides magnifiques neufs à quatre étages, avec façade ornementée, rue Royale, près Bienvenue. Possession immédiate ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Dandegre & Dandegre, Rue Dandegre, 33 rue Carondelet. 13 août—1f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Geo. W. Barry, Agent de Mme John Clark vs. William Hartley.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS — No 25,128 — En vertu d'un writ de fieri facias émis sous la signature de Jerome Labatut, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au Maison de Cour, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le DIMANCHE 12 novembre 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une petite jument noire.
Un wagon jersey à quatre roues.
Un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

4 nov—4 8 14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Miss Mary Maloney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,119—Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte dual présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
11 nov—11 15 19

Succession de Lorenzo Post.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,111—Division A—Attendu que Benjamin Franklin Post a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenzo Post, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE
7 nov—7 11 16 Greffier.

Succession de Josephine Fryer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,583—Division D.—Attendu que Newton Y. Fryer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joséphine Fryer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
10 nov—10 14 19

Succession de Marie Jeanne Pisseron

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39 [illegible]—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte dual présenté par John Davidson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 nov—9 14 18

Succession de John Thurman et Mme Rose Trainor en vente décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 10,020—Division A—Attendu que Richard J. Thurman a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Thurman et Mme Rose Trainor sa veuve de dée, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 nov—9 14 18

Succession de Catherine Tyrion, femme de Jos. A. Schultze.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,617—Division A—Attendu que Joseph A. Schultze, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Catherine Tyrion, femme de Joe. A. Schultze, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
8nov—8 12 17

Succession de Louis A. Duckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,608—Division D—Attendu que Edward T. Duckert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis A. Duckert, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
8 nov 8 12 17

Succession de Marie Jeanne Pisseron

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39 [illegible]—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte dual présenté par John Davidson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 nov—8 12 17

Succession de Jacob Imhof.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,476 Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Charles Imhof, seront leur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9nov—9 14 18

Succession de Francis J. Roth et Mme Mary Ursula Roth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,277—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte dual présenté par Jeremiah J. Roth, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 nov—9 14 18

Succession de John Thurman et Mme Rose Trainor en vente décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 10,020—Division A—Attendu que Richard J. Thurman a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Thurman et Mme Rose Trainor sa veuve de dée, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 nov—9 14 18

Succession de Catherine Tyrion, femme de Jos. A. Schultze.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,617—Division A—Attendu que Joseph A. Schultze, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Catherine Tyrion, femme de Joe. A. Schultze, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
8nov—8 12 17

Succession de Louis A. Duckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,608—Division D—Attendu que Edward T. Duckert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis A. Duckert, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
8 nov 8 12 17

Succession de Marie Jeanne Pisseron

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39 [illegible]—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte dual présenté par J. B. Vinet administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
8 nov—8 8 12

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 11 NOVEMBRE—CLASSE No 368
Tirage de 4 heures P. M.

Nos	Cents	Dizaines	Unités	Nos	Cents	Dizaines	Unités	Nos	Cents	Dizaines	Unités
32	60	2	38	9	15	35	17	71	73	18	58
72 —											

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 11 novembre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIÉ,
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.
L. S.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A.D. 1879.
Capital action.....$1,000,000
ATTENTION.
Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.
PAUL CONRAD, Président.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :
Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et, que nous dirigeons, en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.
G. T. Early
Moise Labatut
Nous soussignés Banquiers et Banquiers patentés nous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront payés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank
Tirage Semestriel Extraordinaire
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 12 DEC. 1893.
GROS LOT: $15,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS
1 Lot de...$150,000, soit $150,000
1 Lot de... 40,000, ... 40,000
1 Lot de... 20,000, ... 20,000
1 Lot de... 10,000, ... 10,000
2 Lots de... 5,000, ... 10,000
5 Lots de... 3,000, ... 15,000
25 Lots de... 600, ... 15,000
100 Lots de... 400, ... 40,000
100 Lots de... 200, ... 20,000
300 Lots de... 120, ... 36,000
500 Lots de... 80, ... 40,000
PRIX D'APPROXIMATION
100 Lots de $200, soit..... $20,000
100 Lots de...$120, ... 12,000
100 Lots de... 80, ... 8,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $40, soit..... $39,960
999 Lots de $40, ... 39,960
3,434 Lots ce montant à..... $539,920
PRIX DU BILLET.
Billets entiers, $10; Demi Billets, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.
Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à POURRITE des Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes officielles.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après échange contre le nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.
En achetant un Bit et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré a sur le numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gérant G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARRIL, ayant seul la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.
Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs emploient d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance d'un lot sûr.
If You Think
any kind of a crop will do, then any kind of seed will do; but for the best results you should plant
FERRY'S SEEDS.
Always the best, they are recognised as the standard everywhere.
Ferry's Seed Annual is the most important book of the kind published. It is invaluable to the planter. We send it free.
D. M. FERRY & CO.
DETROIT, Mich.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une grande occasion pour un placement rémunérateur.

Vente par le Shérif

De l'établissement et du contenu et des installations d'une grande manufacture de savons, etc., etc.

Dans l'affaire de

Geo. W. Doll et als vs J. J. Weiss Manufacturing Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,434—En vertu d'un ordre de vente, daté le 10 novembre 1893, et moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 24 novembre 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'enseigne des rues Magnolia et Première.

Le tout et principalement les machines installations attirails et tout ce qui y appartient, consistant en une manufacture de savon que contient et qui se trouvent sur la dite propriété, comprenant une machine à vapeur, chaudières, réservoirs, bouilloires, pompes, pipettes, machines, à couper, étagères à savon, moulures, presses, tamis, balances et autres ustiches variées en usage dans une manufacture de savon.

Aussi 2 chevaux gris, 1 jument, 1 mule, 1 float, 2 wagons et un lot de harnais.

Aussi un grand lot de procédés en usage pour manufacturer du savon, une grande quantité de suif, huile, fragments, paillettes, bois de charpente, bois gras, foins, etc.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

N.B.—Le tout ou ci dessus sera offert en bloc, et vendu en entier, ensemble avec les privilèges, à partir de deux ans de la formation de la société compagnie. L'achat des dites lots de terre sur lesquels la dite manufacture de savon est située étant dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Première, Cura (ancienne Seconde) à $450 par lot, les bâtisses qui s'y trouvent devant être prises par un prix qui sera fixé par des estimateurs et des experts désintéressés, etc, et au cas où la dite propriété ne serait pas vendue en entier, alors elle sera offerte et vendue au détail.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 nov—12 13 17 20 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCES JUDICIAIRE.

Propriétés Immobilières de valeur et Rémunératives,

—DANS LE—

Premier, Deuxième et Sixième Districts.

Belle Résidence No 20 rue Bourgogne.

Elégante Résidence No 176 rue St-Charles.

Lot pour bâtir rue Chestnut, près Esther.

Succession de W. B. Ringrose.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,913.

PAR E. CURTIS & CIE, encanteur.—Bureau, 201 rue du Canal.—MERCREDI, 29 novembre 1893, à midi à la **Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles**, nous vendrons à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, absent sur un congé, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 octobre 1893, la propriété immobilière suivante :

1° **Un lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations, portant le numéro municipal 20 **rue Bourgogne**, situé dans le **Deuxième District** de cette ville, l'îlet borné par les rues **Bourgogne, Dauphine, Clairmont et Deslonde**, désigné par la lettre B, suivant ce qui ressort du certificat d'arpentage fait par Chas. De Armas, voyer, daté le 19 avril 1867, et annexé pour valoir et servir d'un acte passé par devant C. Y. Foulon, notaire public, le 6 mai 1867, confirmé même à la dite sequestre, le dit lot mesurant 40 pieds 9 pouces 1 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 29 pieds 3 pouces de profondeur et face à une allée commune au dit lot, et le lot A, sur l'esquisse ci dessus mentionnée, 3 pieds de large, et ensuite sur une ligne courant à des angles droits vers la rue Dauphine 1 pied 6 pouces, puis sur une ligne perpendiculaire à la rue Bourgogne et courant vers la rue Dauphine 7 pieds 5 pouces ; 36 pieds 8 pouces de profondeur sur l'autre ligne de coté vers la rue du Canal, et 42 pieds 3 pouces 4 lignes de large sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une résidence en briques, ayant salons doubles, salle à manger, 8 chambres à coucher et tout le confort et a un bail jusqu'au 30 sept. 1897 à $75 par mois.

2° **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le **Premier District** de cette ville, dans l'îlet borne par les rues **St-Charles, Julie, Sur-Marie** et **Girod**, désigné comme lot 10 sur un plan de L. Bringier, voyer, en date du 19 février 1856, et déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de H. B. Cenas, ex notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, en mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue St-Charles, sur 140 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles s'étendant de la rue St-Charles à la rue **Church**, sur laquelle il a une façade de 27 pieds.

La maison est une belle résidence en briques à deux étages, ayant salons doubles, salle à manger, 6 chambres à coucher, chambre à bain, cuisine et tout le confort, et pourrait être en commue résidence ou maison d'appartement. Elle devrait rapporter de suite $150 par mois.

3° **Le lot de terre situé dans le Sixième district**, l'îlet borné par les rues Esther, Broadway, Cleveland et Wall, commençant à une distance de 120 pieds de l'intersection des rues Esther et Chestnut, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et serait en site bien désirable pour bâtir.

Conditions.—Comptant; les acquéreurs paieront les taxes pour 1893, et deposeront 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les plans sont à la Bourse.

22 oct—22 29—nov 5 8 12 15 19 22 25 26 27 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District.

No 198 rue des Français.

Succession de Mme Carolina Oberg.

No 39,907—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI, 22 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre émis par D. King, Division B, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant la date du 13 octobre 1893, je procéderai à la vente à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Français, Union, Urquhart et Girod, mesurant, en mesure américaine, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles (plus ou moins). Les améliorations consistent en un cottage-résidence simple en bois à deux étages, contenant quatre chambres dans la maison principale, et une bâtisse en bois détachée en arrière du lot, contenant 3 chambres, cuisine, etc., et rapportant un loyer de $20 par mois.

Termes et conditions—Du tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a un, et deux ans de crédit payable en billets garantis spécialement par hypothèques sur l'immeuble du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être toutes assurées et les polices d'assurances transférées à, ou aux détenteurs des billets; les acquéreurs auront seuls le paiement des taxes d'Etat dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Frank Zengel, Esq., notaire, bureau No 49 rue du Camp, aux frais de l'acquéreur.

15 oct—15 22 29—nov 5 12 13 14 15

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant cottage double à Tiger,

No 110 rue Olivier, relativement neuf, ayant neuf chambres, toiture entourée d'une balustrade, citernes, etc., le tout en bon état, terrain très élevé, dans un joli quartier, près du marché, des églises, des écoles, des débarcadères de ferries, se louant au prix de huit (8) dollars chaque côté par mois, et maintenant occupés par de bons locataires.

Succession de James A. Dowling.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 39,816.

PAR CHARLES D. STUART, Encanteur—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi à la Bourse d'Encan St Charles, Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, daté le 10 novembre 1893, je procéderai à la vente à l'enchère publique, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme terrain No 16 dans le carré d'îlet No Quatre-vingts, quatorze borné par la rue Carondelet, vingt-deux pieds, un pouce et quatre lignes de façade sur la rue Carondelet, sur trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit terrain fait partie et est la partie inférieure du terrain désigné par le numéro 8 sur un plan de H. Moelhausen, voyer, comme ci-dessus.

Cet terrain de choix convenables pour y bâtir dans le Sixième District, carré d'îlet borné par les rues Robert, Laurel, Soulat et Jersey, désignés comme les terrains 11, 12 et 13, mesurant chacun vingt-huit pieds sept pouces de façade rue Robert, sur une profondeur de cent vingtdeux pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 13 formant le coin des rues Robert et Laurel, le tout en mesure américaine.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit à 7 p. cr cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; assurance hommes d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acte d'Etat de 1893 sera remis par les acquéreurs 10 pour cent du dépôt exigés au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant John R. Léglet, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 oct—15 22 29—nov 1 8 15

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans les Quatrième et Sixième Districts.

La résidence élégante à deux étages, Nos 136, 138, 140 et 142 rue Huitième

Le double cottage de choix Nos 144 et 146 rue Huitième, et 2 lots de terre sur la rue Constance.

Le joli et simple cottage No 572 rue Constance, entre les rues Huitième et Neuvième.

Ces trois lots au coin des rues Robert et Laurel.

LONG CREDIT TERMES FACILES.

Succession de Madame Anne McNamara.

No 40,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 148 rue Gravier, MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue Charles, seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté du 27 octobre 1893, les propriétés désignées dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La belle résidence élégante, Nos 136 et 138 rue Huitième, contenant, de chaque côté, un salon, salle à manger, une cuisine et trois grandes chambres à coucher, un jardin terrain devant pour jardin et une grande cour derrière, et le gaz partout. Le lot est désigné par le lettre C, sur le plan de D. M. Brosnan, Esq., député voyer, en date du 20 septembre 1893, et comme comme lot No trois, sur un plan de H. Moelhausen, voyer, en date du 4 mai 1844, déposé en l'office de L. Hermann, ancien notaire, ou mesurant trente un pieds six pouces de face à la rue Huitième sur cent vingt-six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La belle maison de résidence double à deux étages, Nos 140 et 142 rue Huitième, ayant salon, salle à manger, trois chambres à coucher, cuisine, jardin devant, grande cour, bâtisses de dépendance et gaz. Le terrain est désigné par la lettre B, sur un plan de D. M. Brosnan, député voyer, et comme lot deux, sur un plan de H. Moelhausen, déposé comme lot est dit précédemment, et mesure trente deux pieds, trois pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent-vingt-six pieds, entre lignes parallèles.

Le joli cottage double Nos 146 et 148 rue Huitième, formant le coin de la rue Constance, désigné comme le terrain A sur un plan de D. M. Brosnan, sous-voyer, et mesure trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes de façade rue Huitième, sur quarte-vingt-trois pieds, neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Constance, lesquelles deux rues forment le coin, et font partie du terrain No Un sur un plan de H. Moelhausen, voyer, déposé comme il est dit ci-dessus.

Le joli petit cottage simple No 572 de la rue Constance, entre Huitième et Neuvième, ayant à l'école Live Oak, désigné comme le terrain B, sur un plan de D. M. Brosnan, député voyer, et mesure trente deux pieds trois pouces de façade rue Constance, sur trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit terrain fait partie et est la partie inférieure du terrain désigné par le numéro trois sur un plan de H. Moelhausen, voyer, comme ci-dessus.

Cet terrain de choix convenables pour y bâtir dans le Sixième District, carré d'îlet borné par les rues Robert, Laurel, Soulat et Jersey, désignés comme les terrains 11, 12 et 13, mesurant chacun vingt-huit pieds sept pouces de façade rue Robert, sur une profondeur de cent vingtdeux pieds, entre lignes parallèles. Le terrain No 13 formant le coin des rues Robert et Laurel, le tout en mesure américaine.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit à 7 p. cr cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; assurance hommes d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes d'Etat de 1893 seront payées par les acquéreurs. 10 pour cent du dépôt exigés au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant John R. Léglet, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 oct—15 22 29—nov 1 8 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Six lots contigus de choix, Coin Camp et Bordeaux.

Succession de John Morgan Hall et d'Ann Eliza Childs, es femme.

No 36,849—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 20 décembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, ci-devant Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 15 juin et 8 novembre 1893, et rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus mentionnée—

Six certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Lyon et Bordeaux désignés sur les vieux plans de cette ville par les Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Les dits lots Nos 6 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 11 touche aux dits lots ci-dessus décrits dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 150 pieds en lignes égales et parallèles, dans un voisinage propre aussi complètement, à proximité de chemin de fer. Ces lots de sol sont convenables pour bâtir une ou plusieurs maisons.

Conditions—Comptant, les acquéreurs assumeront les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Pierre Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 nov—10 15 22 29—déc 6 13 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

CAPITALISTES

—Qui Veulent—

INVESTIR

—ET—

SPECULER!

GRANDE

Vente sans Réserve

—DE—

Propriétés Foncières

Bien Situées et Excesssivement Désirables.

SPLENDIDES PLACEMENTS

—DANS—

La Partie la plus Prospère et qui Prend Journellement de la Valeur dans le

SIXIÈME DISTRICT,

—SUR LES—

Avenues State et Nashville,

Immédiatement dans le Fond du

Parc Rosa et de l'Avenue St-Charles,

—A Proximité des—

Rapid Transit Electric Car Lines.

Ce Splendide Ilet de Terre,

BORNÉ PAR

l'avenue State, les rues Laurel et Patton et la ligne de Bartheville, dans la partie qui s'améliore rapidement et le district bien bâti, et avec double ligne de chars en face

La propriété améliorée et centralement située,

Nos 238 et 238 1/2 Avenue Tulane,

Entre Remparts et Basin, à proximité immédiate de l'édifice nouvellement bâti, connu comme la nouvelle bâtisse des Cours.

A l'encan, avec des conditions faciles et long paiement.

Succession d'Aspasie Eulalie LaVillebeuvre,

VEUVE DE SAMUEL JARVIS PETERS, JR.

No 39,077—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 13 décembre 1893 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, No 1,152 rue Magazine, aux frais des acquéreurs.

15 oct—15 22 29—nov 1 8 15

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cigares - - 30,000 - - Cigares

Cheval et Wagon—Vente de Sanglé Provisoire.

MARDI, 14 novembre 1893, à 11 heures A. M.,

Dans l'Affaire de F. R. Matthews et Charles Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 39 541.

PAR CHARLES D. STUART, Encanteur—Le MARDI, 14 novembre 1893, à 11 heures A. M., au et devant le local No 33 rue Magazine, près de la rue Gravier, qui a été transféré afin de faciliter la vente, il sera vendu à l'encan public publique, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de cette Cour Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent sur un congé, daté et signé le 26 octobre 1893, la propriété décrite ci après appartenant à la dite insolvabilité, à savoir—

Un lot de cigares, marques assorties.
Un cheval et un wagon.
Le lot d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
4 nov—4 8 au 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR G